

PROPOSITION POUR UNE CHARTE DES VALEURS

- I- Le but de notre action est l'établissement d'une société de liberté, orientée vers l'épanouissement intellectuel et moral de la personne humaine et des communautés dans lesquelles celle-ci s'enracine.
- II- Le principe d'une telle société est la démocratie, qui vise à porter au plus haut la conscience et la responsabilité des citoyens. La démocratie exige le respect scrupuleux des droits de la personne humaine et la séparation des pouvoirs politiques (exécutif, législatif, judiciaire), économiques et médiatiques.
- III- La pluralisme est la première des valeurs démocratiques. Le pluralisme politique et médiatique, garantit seul la liberté de penser, la liberté d'opinion, l'émancipation des citoyens et leur faculté politique.
- IV- Chaque citoyen doit être considéré comme un acteur des choix publics qui le concernent. Il a droit à une complète information dans la préparation de ces décisions.
- V- Le responsable politique représente dans le monde du pouvoir ceux qui n'ont pas droit à la parole : les moins favorisés, aussi bien que les plus jeunes et les générations à venir.
- VI- Le développement de la société démocratique repose sur la dynamique d'une social-économie durable, économie de création, entreprenante et réactive, à haute exigence sociale et écologique.
- VII- Le développement de la social-économie exige la liberté et la responsabilité des acteurs économiques, mais aussi des acteurs sociaux, civiques et associatifs.
- VIII- L'État ne peut donc être le décideur tout-puissant à la place des acteurs de la société. Il est leur défenseur, leur partenaire et le garant de leurs droits.
- IX- Notre projet de société promeut et défend, au-delà des biens nécessaires, les biens supérieurs que sont l'éducation, la culture, transmission et création, la science, les valeurs morales, philosophiques et spirituelles.
- X- La laïcité est la garantie du vivre-ensemble. Nous considérons que la laïcité telle qu'elle a été peu à peu définie par la République française est un apport précieux à l'avenir de l'Europe et de l'humanité.
- XI- L'équilibre du monde, menacé par des super-puissances de toute nature, exige l'avènement d'organisations internationales destinées à les équilibrer.
- XII- L'Europe active et solidaire, où les Etats nationaux, détenteurs d'un patrimoine commun de civilisation, défendent ensemble leurs intérêts et leurs valeurs est le premier exemple de ces libres organisations. Sa construction est donc non seulement une nécessité mais un devoir.

PROPOSITION POUR UNE CHARTE ETHIQUE

- I- Le Mouvement démocrate est un mouvement de citoyens actifs.
- II- Le Mouvement démocrate respecte en son sein les principes démocratiques qu'il promeut à l'extérieur, notamment participation, information, liberté du débat, séparation des pouvoirs, transparence des décisions.
- III- Le Mouvement démocrate est indépendant de toutes les puissances d'influence, économique, politique ou médiatique. Il est économe des deniers publics. Il lutte contre toutes les formes de corruption.
- IV- Les élus ne relèvent pas d'un mandat impératif, ils exercent leur mandat en conscience. Ils sont solidaires dans la vie publique des décisions collectives du mouvement.
- V- Dans tous les groupes politiques d'élus qui se réfèrent au Mouvement démocrate la liberté de vote est la règle.
- VI- Tout adhérent du Mouvement démocrate a droit à l'information sur le mouvement.
- VII- Tout adhérent du Mouvement démocrate peut recevoir une formation pour améliorer sa capacité de compréhension et d'engagement.
- VIII- Les adhérents du Mouvement démocrate reconnaissent pour l'action en commun la nécessité de l'organisation. Ils acceptent de s'inscrire dans la discipline et la cohérence de cette action.
- IX- Les adhérents du Mouvement démocrate assument le débat interne et considèrent le dénigrement externe comme incompatible avec l'engagement.
- X- Les adhérents du Mouvement démocrate sont solidaires des décisions collectives du Mouvement, notamment en termes d'investitures pour les différentes élections.
- XI- Les investitures aux élections relèvent d'une procédure transparente définie par les statuts.
- XII- Toutes les fonctions électives au sein du mouvement sont bénévoles et désintéressées.